

La société civile ne doit pas rester en dehors de la révision du traité de l'UE

Le Groupe de Contact de la Société Civile en appelle aux chefs d'Etat et de gouvernement pour obtenir un traité efficace et une conférence inter-gouvernementale accessible et transparente

Juin 2007

Le Groupe de contact de la société civile de l'Union Européenne, qui représente huit grands réseaux européens d'ONG, critique le projet du Conseil de préparer et de convenir d'un Traité de l'Union révisé dans le cadre d'une conférence inter-gouvernementale (CIG) à huis clos et au mandat restreint.

Pas de recul sur les acquis de la Convention

Tout au long de la Convention sur l'avenir de l'Europe et de la Conférence inter-gouvernementale qui s'en était suivie, les membres du Groupe de contact de la société civile avaient fait connaître leurs demandes pour un texte qui reflète les préoccupations des citoyens. Face aux négociations et aux débats en cours, nous sommes profondément inquiets que des acquis importants de la Convention et du projet de Constitution ne se perdent.

Un projet européen plus cohérent est urgent pour faire face aux défis qui nous sont lancés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Nous conjurons le Conseil de s'assurer activement que les points suivants seront maintenus dans un nouveau Traité de l'Union. Nous sommes convaincus qu'ils sont essentiels pour l'avenir de l'Union :

- Il est indispensable d'inclure la Charte des droits fondamentaux dans le nouveau traité. Ce n'est qu'à cette condition que les intérêts et les préoccupations des citoyens seront pris au sérieux.
- Les éléments clés de la Partie III du projet de Constitution qui comportent les politiques réaffirmées sur l'Environnement (III-233), le chapitre nouveau sur l'énergie (III-256), les clauses sociales horizontales (article III 116, 117, 118, 122) ainsi que le renforcement de la politique de développement de l'Union (III 316,317,318,319) et sa capacité à prendre ses responsabilités dans le monde (III-292) doivent être gardés dans un nouveau traité.
- Le principe de démocratie participative (I-47) sous-tend toutes nos activités. Il est important que cela devienne une disposition du traité. Elle encouragerait les efforts de nombreux acteurs qui oeuvrent au renforcement de la démocratie dans l'Union.
- L'extension du vote à la majorité qualifiée est essentiel au bon fonctionnement d'une Union de 27 Etats membres.

La Société Civile met le Conseil au défi d'ouvrir la méthode inter-gouvernementale

Traditionnellement les CIG ont été des processus étanches dans lesquels la société civile n'avait aucune possibilité de participer. Il est urgent d'établir une stratégie efficace et cohérente qui inclue la société civile afin d'impliquer les citoyens européens et de peser sur les choix. Une telle stratégie devrait comporter :

- Des rencontres régulières entre la société civile et la présidence de l'Union ;
- Un site internet sur lequel les positions de la société civile puissent être affichées et reçues par tous les Etats membres ;
- La possibilité que les discussions de la CIG soient publiques et diffusées par le canal de l'European broadcast system (Ebs) et d'un site internet ad hoc.

Les citoyens attendent de l'UE une gouvernance éthique et responsable. Si leurs préoccupations sont prises sérieusement en compte, la révision du traité sera un pas positif important dans la reconquête par l'Union de son lien avec les Européens.

Le Groupe de contact de la société civile de l'Union européenne rassemble la Plateforme des ONG sociales (la Plateforme Sociale), la Confédération des ONG européennes pour l'aide et le développement (Concord), Le Réseau démocratie et droits humains, les 10 Verts (organisations environnementales), le Lobby européen des femmes, Le Forum européen pour les arts et le patrimoine (EFAH), L'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA), la Plateforme européenne de la société civile pour l'éducation tout au long de la vie (EUCIS-LLL). Englobant des centaines d'ONG européennes et des milliers d'ONG nationales affiliées qui travaillent ensemble, le Groupe de contact de la société civile de l'Union européenne travaille au développement du dialogue entre les organisations de la société civile et les institutions européennes comme à une part essentielle du renforcement de la démocratie participative. www.act4europe.org

personne contact : Regula Heggli, coordinatrice du Groupe de contact de la société civile
T : +32 2 511 17 11, F +32 2 511 19 09, coordinator@act4europe.org

Un grand merci pour la traduction à Amnesty International France.